

CONTACT**Gaëlle BONNEFOY-CUDRAZ****Direction Entrepreneuriat,
Commerce et Proximité****Service Urbanisme
Commercial**CCI de Lyon
Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02
T. 04 72 40 59 13
F. 04 72 40 59 50Bonnefoy-cudraz@lyon.cci.frwww.lyon.cci.fr**GRAND LYON****M. Mathias CHAGNARD***Scé Territoires et Planification*BP 3103
20 rue du Lac
69399 Lyon Cedex 03

Lyon, le 5 février 2015

Objet : Projet de modification n°11 du PLU du Grand Lyon

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de la CCI de Lyon concernant le projet de modification n° 11 du PLU.

Sur ce volet économique au global, nous n'avons pas d'appréciations particulières.

Voici les éléments d'appréciation du service Urbanisme Commercial par rapport au projet de modifications du PLU du Grand Lyon

Remarque préliminaire

Vous trouverez ci-dessous nos observations, notre absence de commentaire sur les modifications proposées signifie que nous y souscrivons.

CHASSIEU**Point 56**

S'agissant de l'inscription d'un linéaire artisanal et commercial au carrefour de la rue de la République, de la route de Genas et de la rue du Progrès, nous comprenons bien la volonté de la collectivité de renforcer la structure commerciale de ce carrefour. Néanmoins aujourd'hui le cœur commercial du centre-ville se situe plutôt autour de la place Coponat et nous considérons que la commercialité du carrefour n'est pas assez forte pour y instaurer un linéaire commercial strict, l'instauration d'un linéaire toute activité serait plus judicieux.

Point 29

Extension de la polarité commerciale à l'est de la place Coponat. Nous souscrivons tout à fait à cette proposition qui replace la place Coponat comme lieu de centralité commerciale forte de Chassieu.

Le plafond de cette polarité pourrait être augmenté à 1000 m² pour permettre l'installation d'une locomotive commerciale entre 300 et 1000 m².

VILLEURBANNE**Point 59**

Concernant le recentrage de la polarité commerciale de 1000 m² sur le terrain des sœurs, nous souscrivons à cet objectif qui était l'un des scénarii que nous avons préconisé dans l'étude commerce réalisée pour le compte de la mairie de Villeurbanne dans le cadre du projet urbain terrain des sœurs en 2011. Néanmoins nous souhaitons remettre en perspective les éléments défavorables que nous avons soulignés pour cet emplacement : trop petit sur la partie en linéaire du 8 mai et difficulté d'aménagement sur l'ensemble du lot (en "L"), pas de stationnement, déconnecté du tissu commercial existant sauf si le tènement de la chapelle est maîtrisé, pas de vis-à-vis commercial, problématique de livraison, risque de souffrir de la coupure dans le linéaire commercial. Nous avons également préconisé l'inscription d'un linéaire toute activité le long de l'avenue Salengro (partie correspondant au terrain des sœurs).

LIMONEST**Point 12**

Concernant la modification du seuil de polarité commerciale de 300 à 1000 m² sur la zone UA2a-p, à notre sens un plafond de 300 m² suffit aujourd'hui pour accueillir une surface alimentaire sur le centre de Limonest compte tenu du potentiel de consommation des habitants de Limonest et de la concurrence très forte des pôles commerciaux péri-urbains (Porte de Lyon, Pérolier, RD306 Ouest)

LYON 3**Part Dieu****Point 8**

Le descriptif des modifications dans le tableau de synthèse ne correspond pas toujours aux prescriptions graphiques. En effet dans le tableau est inscrite la suppression de la prescription d'un linéaire artisanal et commercial au droit de la façade ouest de la gare. Or sur la prescription graphique modificative, il y a d'autres modifications que nous ne retrouvons pas dans le tableau de synthèse : transformation de linéaire strict en linéaire toute activité en façade sud de la place Béraudier, dans le prolongement la long du boulevard Vivier Merle, et sur le retour de l'avenue George Pompidou.

Sous réserve de prendre en compte ces éléments, la CCI de Lyon émet un avis favorable au projet de PLU de modification n° 11 du PLU du Grand Lyon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



Alain FAUVEAU
Directeur Général